



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
Affichage dans la huitaine
Art. L 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NIORT

SEANCE DU 15/12/2022

Président :

M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, absent, remplacé par Mme Rosane BARATON (cf. article 16 du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS).

Présents :

Mme Rosane BARATON, Mme Rose-Marie NIETO (arrivée à 15 H 15), Mme Lydia ZANATTA (jusqu'à 16 H), Mme Aline DI MEGLIO, Mme Aurore NADAL, Mme Cathy GIRARDIN, M. Christian RIGONDAUD, M. Jean-Paul VILLEMUR, M. Jean-Louis GAY, Mme Joëlle AUMONIER, M. Alain BAUDIN.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jérôme BALOGE, Président, donne pouvoir à Mme Rosane BARATON,
M. Nicolas VIDEAU, donne pouvoir à Mme Aline DI MEGLIO,
Mme Valérie VOLLAND, donne pouvoir à Mme Aurore NADAL,
Mme Lydia ZANATTA, donne pouvoir à Mme Joëlle AUMONIER à 16 H,
M. Laurent FERON, donne pouvoir à M. Jean-Louis GAY,
M. Jean-Marie CHALET, donne pouvoir à M. Jean-Paul VILLEMUR.

Excusée : Mme Yvonne VACKER.

Absent :

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil d'Administration du 15/12/2022

- N° 1 – Budget Primitif 2023 – Budget Principal.
- N° 2 – Budget Primitif 2023 – Service Repas à Domicile.
- N° 2 Bis – Budget service Repas à Domicile – Décision modificative N° 1-2022.
- N° 3 – Tarifs 2023.
- N° 4 – Actualisation de la durée des amortissements de subventions d'équipement.
- N° 5 – Reprise d'une provision au Budget Principal.
- N° 6 – Provision pour créances douteuses – Budget Principal et Budget Repas à Domicile.
- N° 7 – Avenant – Marché Assurance Risques Statutaires.
- N° 8 – Décision modificative 2022 – Service Maintien à Domicile.
- N° 9 – Convention de portage de repas entre la commune de Chauray et le CCAS.
- N° 10 – Règlement de fonctionnement des E.A.J.E.
- N° 11 – Convention pour la mise en place de la mission « médiation préalable obligatoire » avec le CDG 79.
- N° 12 – Renouvellement de la convention CDG 79 – Secrétariat Médical.
- N° 13 – Convention cadre de financement entre le Comité d'Actions Sociales et Culturelles et le CCAS.
- N° 14 – Rapport social unique 2021 – CCAS.
- N° 15 – Subvention contrat enfance jeunesse – année 2021 CCAS – Avenant n°1 – solde.
- N° 16 - Liste des décisions.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

NIORT, le 21 décembre 2022